

LA SITUATION DU SUCRE

L'ancienne récolte de sucre de Cuba est en bonne voie d'écoulement, tout ce qui reste ayant été réparti et les quantités de tonnage voulues ayant été assurées. Il y a un léger retard apporté dans la nouvelle récolte, ce qui écartera toute possibilité immédiate de changements marqués dans les prix.

La quantité considérable de canne à sucre qu'on obtiendra de Cuba cette saison incite les usines à commencer leurs opérations plus tôt que d'habitude. La température cependant a été trop chaude, ce qui, avec les pluies récentes dont il a été fait rapport, tend à retarder la maturité des cannes.

Les dernières nouvelles nous informent que cinq "Centrals" sont à l'oeuvre contre neuf à cette même époque l'an dernier. Il n'est pas encore annoncé d'arrivages de la nouvelle récolte aux ports de mer de Cuba.

Les sucres de la nouvelle récolte du Venezuela sont arrivés aux ports de l'Atlantique et se vendent au nouveau prix de 5.64 c.i.f., contre 4.799c c.i.f., ancien prix. Encore que la moulure de la nouvelle récolte de Cuba soit en train, il est douteux qu'il y ait beaucoup de mouvement avant la fin du présent mois. Selon les contrats de Cuba 2 pour 100 doivent être livrés durant décembre.

Des négociations sont en voie de réalisation pour la vente d'une quantité considérable de sucres de Saint-Domingue aux raffineurs canadiens, une usine en prenant 120,000 tonnes, avec possibilité d'absorber plus tard toute la récolte.

Comme on le voit, la situation présente s'améliore quelque peu, encore que des changements appréciables ne sauraient se produire avant qu'on puisse obtenir un certain volume de la récolte de Cuba, ce qui nous reportera à la dernière quinzaine de janvier.

GROS SURPLUS DE SUCRE

Il y a un surplus de sucre aux Etats-Unis, de 752,700 tonnes, soit deux fois l'accumulation de 1917.

LES REGLEMENTS SUR LE SUCRE SONT RESCINDES

Nous pourrions désormais faire du sucre un usage plus libéral. La commission des vivres rescinde tous les règlements restreignant la consommation du sucre dans la fabrication des pâtisseries, des bonbons, des conserves et de tous les produits en général, ainsi que ceux limitant l'usage de cet aliment dans les restaurants et les salles à manger. Notre approvisionnement de sucre s'est accru considérablement. La commission demande au public toutefois de ne pas faire d'extravagances car il prendra quelques semaines encore avant que le sucre soit réparti convenablement.

Afin d'éviter tout malentendu concernant l'ordonnance au sujet du sucre la commission des vivres fournit les renseignements suivants. Ce que la commission permet est:

(1)—La manufacture de sucre à glacer; (2) — l'emploi de sucre dans les bonbons, la pâtisserie française, les gâteaux et les biscuits pour la consommation privée; (3)—le service normal du sucre dans les établissements où l'on sert à manger.

Ce qui sera permis, le 1er janvier prochain, est. (1) L'usage du sucre blanc ou du sucre granulé dans la fabrication du pain; (2) l'achat du sucre sans per-

mis, certificat ou coupon; (3) l'usage du sucre dans la fabrication commerciale des conserves, des gâteaux, de la pâte sucrée, du pain, des petits pains (rolls), des bonbons, des produits du chocolat, des sirops de table et autres sirops du même genre, des préparations médicinales, des bières, des liqueurs douces, du lait condensé et de la crème à la glace.

LES CHEMINS DE FER CANADIENS ADOPTENT LE SYSTEME DE PAIEMENT AU COMPTANT

Les petits comme les gros expéditeurs devront, après le Nouvel An, payer comptant aux compagnies de chemins de fer les services rendus, ou fournir une obligation du même montant. Avec la garantie d'obligations, il ne sera cependant accordé que 96 heures de crédit.

Telle est la décision prise par le Bureau de Guerre des chemins de fer canadiens.

LES EXPEDITEURS VEULENT DES REGLEMENTS AU COMPTANT DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

Les détaillants et manufacturiers se proposent d'imiter la pratique des chemins de fer canadiens qui feront tous leurs envois à partir du 1er janvier, sur une base de comptant. Ils demanderont que les compagnies le chemin de fer règlent promptement au comptant toutes les réclamations que les expéditeurs peuvent avoir à faire contre elles. La question est étudiée à présent par le Bureau de Guerre des chemins de fer canadiens et il est souligné qu'il y a des cas innombrables dans tout le Canada, où des maisons attendent pendant des mois, parfois plus d'une année pour le règlement des réclamations. Il n'est que raisonnable, disent les expéditeurs, que si les chemins de fer doivent demander du comptant à l'avenir, les expéditeurs soient payés également promptement. Il est intéressant de noter l'attitude générale des hommes d'affaires du Canada au sujet de cette idée de paiement au comptant comme adoptée par les compagnies de chemins de fer. A quelques exceptions près, ils sont en faveur de ce mouvement qui semble répondre aux besoins des conditions présentes.

AUGMENTATION DES TARIFS DES COMPAGNIES D'"EXPRESS"

Nous avons déjà noté que les compagnies d'"express", afin de faire face à l'augmentation des salaires, aux coûts plus élevés d'opération et autres conditions, demanderaient la permission d'augmenter leurs tarifs d'"express". La semaine dernière, l'Express Traffic Association of Canada, représentant toutes les compagnies d'"express" opérant au Canada, a fait demande au Bureau des Commissaires des chemins de fer à Ottawa pour obtenir la permission d'augmenter les tarifs d'express de 25 pour cent les 100 livres à l'ouest de Sudbury et de 37 pour 100 les 100 livres à l'est de Sudbury, au-dessus des tarifs actuels.

NOUVEAU PRESIDENT DE LA CANADA BREAD CO.

A une assemblée des directeurs de la Canada Bread Co., la position de président, rendue vacante par la mort de feu M. Cawthra Mulock, a été confiée, par voie d'élection, au vice-président M. Mark Bredin. M. E. H. Lashinger fut élu vice-président.